

Questions orales

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, cela n'a rien à voir avec les règlements. Il s'agit plutôt de la surveillance exercée habituellement par les inspecteurs de mon ministère, et cette surveillance est constante.

Nous avons décidé que le meilleur moyen, que nous recommandons de contrôler le danger éventuel du Captan sur nos produits agricoles vendus dans le commerce ainsi que sur les denrées importées, c'est de continuer à analyser des échantillons de produits pris au hasard dans les supermarchés et les magasins d'alimentation un peu partout dans le pays et à vérifier méthodiquement si le niveau de résidu de Captan est suffisamment bas, ce qui est le cas à l'heure actuelle. Toutefois, nous continuerons à permettre la vente de ce produit au Canada, car c'est là, à notre avis, la meilleure façon de surveiller l'utilisation du captan. Quoi qu'il en soit, trois produits sont plus susceptibles de retenir les résidus de Captan. Il s'agit des framboises, des raisins et d'un autre dont le nom m'échappe pour le moment, et qu'analyse en ce moment le ministère de l'Agriculture du Canada.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE**LA DÉCISION DU JAPON DE RÉDUIRE VOLONTAIREMENT SES EXPORTATIONS DE VOITURES AU CANADA**

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. En 1979, le nombre de véhicules japonais importés au Canada était de 61,400, ce qui accordait aux Japonais 8.7 p. 100 de l'ensemble du marché canadien. En 1980, ce nombre était passé à 150,000 environ, ce qui représentait, 21.5 p. 100 du marché canadien. En 1981, le nombre de véhicules japonais importés ici atteindra environ 174,000. D'après mes calculs, cela représente 28 p. 100 du marché canadien. Je voudrais savoir pourquoi l'intrusion accrue des Japonais dans notre marché, dans une proportion de 20 p. 100, a mis le ministre d'aussi belle humeur?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je pense que mon honorable ami devrait refaire ses calculs. Nous estimons que les 174,000 véhicules importés du Japon du 1^{er} avril 1981 au 1^{er} avril 1982 représentent quelque 16.5 p. 100 du marché canadien, ce qui équivaut à peu près au niveau des importations des 12 mois précédents.

Le niveau de 8 p. 100 de 1979 était une anomalie par rapport aux niveaux traditionnels, en ce sens qu'il représentait la moitié seulement du niveau de l'année précédente.

L'important, c'est que les autorités japonaises ont elles-mêmes décidé, unilatéralement et volontairement, de réduire leurs exportations au Canada, calmant ainsi les inquiétudes des Canadiens qui craignaient qu'elles n'acheminent sur notre marché les voitures destinées aux États-Unis avant que ce pays ne signe un accord avec le Japon. L'initiative des Japonais a provoqué une baisse substantielle par rapport à l'an passé alors qu'on leur avait acheté 185,000 véhicules. Par conséquent, nous avons réussi à calmer les inquiétudes à ce sujet tout en

accordant au secteur canadien de l'automobile une marge de manœuvre considérable en vue de parachever sa restructuration dans son intérêt et dans celui des travailleurs.

LA PROPORTION DU MARCHÉ REPRÉSENTÉE PAR LES IMPORTATIONS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le ministre comprend sûrement que si les Japonais sont arrivés à un chiffre aussi élevé pour 1980-1981, c'est qu'ils ont exporté au Canada beaucoup plus de voitures qu'ils ne prévoyaient pouvoir en vendre afin d'être en position de force pour négocier.

Comment le ministre peut-il prétendre que 174,000 automobiles en 1981 représentent à peu près 16 p. 100 du marché quand nous savons que le marché a été sensiblement réduit? J'ajouterais que 150,000 voitures en 1980 représentent 22 p. 100 du marché.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, tout ce que je puis dire à mon collègue, c'est que nous parlons de périodes différentes, d'années civiles ou financières différentes, ou bien il devrait reprendre ses études de mathématiques, le meilleur conseil sans doute que je puisse lui donner. D'abord, nous parlons des exportations du Japon au Canada pendant la période de 12 mois allant du 1^{er} avril 1980 au 1^{er} avril 1981, soit 185,000 unités environ, dont la plupart ont été importées dans les premiers mois de 1981.

Les Japonais ont été sensibles aux inquiétudes que nous avons exprimées quant au risque de détournement, au niveau généralement élevé des importations et à leur montée soudaine dans les premiers mois de l'année. Grâce à ces entretiens, nous avons obtenu qu'ils réduisent sensiblement leurs exportations au Canada pendant les 12 mois allant du 1^{er} avril 1981 au 1^{er} avril 1982. Peu importent les calculs de mon collègue visant à fausser et à déformer les chiffres, ils ne changeront rien aux faits.

* * *

LA CONSTITUTION**LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE**

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Ma question s'adresse au vice-premier ministre, qui est probablement au courant d'une lettre adressée le 26 mai au premier ministre par le président de la Conférence canadienne des évêques catholiques, Mgr MacNeil, archevêque d'Edmonton, que connaît bien le vice-premier ministre. Il écrivait qu'en dépit des assurances données antérieurement par le gouvernement et selon lesquelles le projet de charte des droits n'entraverait pas les droits des enfants à naître, il est de plus en plus avéré que d'autres interprétations de la charte pourraient bien supprimer toute protection du droit à la vie des enfants à naître.

Le gouvernement a-t-il l'intention de se rendre à la requête qui lui a été adressée officiellement le 26 mai de la part de l'Église catholique du Canada, priant le gouvernement de proposer un amendement à la charte si elle est approuvée par la Cour suprême? La requête se lisait comme suit: